




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2019-34**

Séance publique du

1 février 2019

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20190201- lmc1148242-DE-1-1
Date de signature : 06/02/2019
Date de réception : mercredi 6 février 2019
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL POUR LA FETE DE LA
SCIENCE 2019**

Le 1 février 2019 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 25/01/2019, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Madame Charlotte BENON, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Gérard DELOCHE, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESSE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Muriel HERNANDEZ, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Jacques BOUDON, Madame Odile BONTHOUX à Monsieur Maurice CHAZEAU, Madame Patricia BORRICAND à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Philippe DE SAINTDO à Madame Sophie JOISSAINS, Madame Brigitte DEVESA à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Gilles DONATINI à Madame Danièle BRUNET, Madame Souad HAMMAL à Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Madame Coralie JAUSSAUD à Monsieur Gérard DELOCHE, Madame Gaëlle LENFANT à Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Monsieur Christian ROLANDO à Madame Reine MERGER.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Claude MAINA, Monsieur Stéphane PAOLI, Madame Liliane PIERRON, Madame Catherine ROUVIER.

Secrétaire : Jean Boulhol

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.



Direction Générale des Services
Techniques
D.G.S.T Adjoint Bâtiments & Grands
équipements

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 1 FÉVRIER 2019

Nomenclature : 8.9
Culture

RAPPORTEUR : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

Politique Publique : 08-VALORISATION DU PATRIMOINE

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL POUR LA FETE DE LA SCIENCE 2019- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

A l'initiative du Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, le public est invité à découvrir, à l'occasion de la fête de la science, les activités des laboratoires et des entreprises qui œuvrent dans des domaines très variés de la recherche fondamentale ou appliquée.

Cette manifestation, qui se déroule chaque année au mois d'octobre dans de très nombreuses villes, prend la forme de visites de sites ou de manifestations festives dans des " villages des sciences " largement ouverts au grand public.

Depuis 2013, c'est le muséum qui coordonne cette manifestation à Aix. D'abord organisée sur la place François-Villon cet évènement se tient depuis 2016 au parc Saint-Mitre, où est installé un chapiteau de 300 m² ainsi que des barnums. De nombreux partenaires scientifiques (CEREGE, OSU Pythéas, MMSH, CEA Cadarache, IRSN, Inserm, IRSTEA pour les principaux) participent au village d'Aix-en-Provence. L'année dernière, près de 3100 visiteurs dont 916 scolaires ont participé à cet évènement.

Afin de couvrir les dépenses relatives à la location des tentes, la surveillance et la coordination de l'évènement en 2019, une subvention de fonctionnement de 9 920 € et une subvention d'investissement de 2 448 € pour l'achat de matériel visant à améliorer l'accueil du public (grilles d'exposition, barnums) seront demandées à la Région dans le cadre des appels à projets APERFET.

En conséquence, je vous prie, mes chers collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à demander à la Région Provence Alpes Côte d'Azur, Direction de l'économie régionale, de l'innovation et de l'enseignement supérieur, les subventions suivantes :

– 9 920 € TTC en fonctionnement pour l'organisation de la fête de la science 2019 dans le cadre des appels à projets APERFET ;

– 2 448 € TTC en investissement pour l'achat de grilles d'exposition et de barnums dans le cadre des appels à projets APERFET ;

- **AUTORISER** Mme le Maire ou l'élu délégué à signer tout document relatif à cette affaire ;

- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal à encaisser la recette de 12 368 € TTC relative à ces actions.

DL.2019-34 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL POUR LA FETE DE LA SCIENCE 2019-

Présents et représentés	: 51
Présents	: 38
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 51
Pour	: 51
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»